



N° 01/05/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le dix juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ARES, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Brémontier, sur convocation qui leur a été adressée le 3 Juillet 2020, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la Présidence de Monsieur Xavier DANÉY, Maire.

OBJET :

Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

ETAIENT PRESENTS :

MM. DANÉY – BAILLIEUX – Mme DUMARTIN – M. CAZANOBE – Mmes CHAIGNEAU – PRIETO* PEYREBRUNE – REINAULD – M. SEIGNEURIN – Mme HARDOUIN-DUPARC – MM. LADEN – LARMINACH – Mmes MACDONALD – DURANTE – MURET- BONNE – MM. PASQUET – MARTIN – LALANNE-MEUNIER – ESPLANDIU – DAVID – DARGAUD – Mme SAULNIER – M. GRAVAUD –
**Mme PRIETO est arrivée après la constitution du bureau et a participé au vote.*

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CHAMBOLLE à Mme DUMARTIN – M. BERRY à M. BAILLIEUX – M. PASQUALINI-ADAMO à M. DANÉY –

ETAIENT ABSENTES : Mmes BOUE-MANDIL RAYMOND – MERIT -

Rapporteur : Monsieur DANÉY

Mme DURANTE a été désignée comme secrétaire de séance.

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collègues électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 Juillet 2020 fixant le mode de scrutin, le nombre de délégués et de suppléant pour la commune d'ARES ;

Vu les articles L.283 à 293 du code électoral ;

Vu les articles R. 137 et suivants du code électoral ;

Considérant que les délégués sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel ;

Considérant qu'il y a lieu de composer un bureau électoral présidé par le Maire. Il comprend en outre :

- les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin,
- les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Le bureau est ainsi composé comme suit :

M. Xavier DANEY - Maire ;

MM. Christian ESPLANDIU - Jacques BAILLIEUX – Paul LALANNE-MEUNIER et Maïron MARTIN.

Une seule liste de candidats a été déposée avant l'ouverture du scrutin :

Liste ARES PASSIONNEMENT et Liste RASSEMBLER ET AVANCER POUR ARES

Xavier DANEY

Claudine RAYMOND

Jacques BAILLIEUX

Jocelyne DUMARTIN

Renaud CHAMBOLLE

Anne CHAIGNEAU

Jean-Marc CAZANOBE

Maria PRIETO

Charles BERRY

Solenne MURET

Pascal LARMINACH

Jany PEYREBRUNE

Philippe GRAVAUD

Nelly SAULNIER

Alain DARGAUD

Karine MACDONALD

Paul LALANNE – MEUNIER

Laetitia MERIT

Nicolas SEIGNEURIN

Muriel REINAULD

Après l'appel à candidature il est procédé au déroulement du vote.

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, il est procédé au dépouillement du vote sous le contrôle du bureau électoral.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 27

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Les résultats sont proclamés.

La Liste ARES PASSIONNEMENT et Liste RASSEMBLER ET AVANCER POUR ARES

est élue avec 27 suffrages obtenus soit 15 délégués et 5 suppléants.

Sont élus délégués :

Xavier DANAY
Claudine RAYMOND
Jacques BAILLIEUX
Jocelyne DUMARTIN
Renaud CHAMBOLLE
Anne CHAIGNEAU
Jean-Marc CAZANOBE
Maria PRIETO
Charles BERRY
Solenne MURET
Pascal LARMINACH
Jany PEYREBRUNE
Philippe GRAVAUD
Nelly SAULNIER
Alain DARGAUD

Sont élus délégués suppléants :

Karine MACDONALD
Paul LALANNE – MEUNIER
Laetitia MERIT
Nicolas SEIGNEURIN
Muriel REINAULD

Fait à ARES, le 10 Juillet 2020

Le Maire,

X. DANAY

